



La Charte de principes du Collectif

Les associations citoyennes travaillent dans des domaines très divers à l'émergence d'une société solidaire, participative et durable. Elles constatent que, malgré cette diversité, les projets associatifs se fondent sur un petit nombre de principes d'action communs :

- Respecter les Droits de l'Homme et la dignité humaine, lutter contre toutes les discriminations, en dépassant l'égalité formelle pour aller vers une égalité effective dans l'accès à l'éducation, aux services, à la santé, à la culture.
- Assurer à tous une liberté effective dans leur vie personnelle et collective, par une émancipation vis-à-vis des conditionnements imposés par la société, notamment par les médias dominants et la publicité, à travers une démarche de laïcité synonyme d'ouverture à la diversité des pensées et des raisons d'agir.
- Promouvoir des logiques de coopération et de mutualisation, et non de compétition et de concurrence, l'égalité et la liberté ne trouvant leur sens que dans un contexte de fraternité.
- Considérer l'économie comme un moyen au service de la société et non comme une fin en soi, ce qui signifie que les activités marchandes ne sauraient être le seul horizon bornant toute entreprise humaine.
- Concevoir la solidarité non comme une assistance, mais comme une réciprocité et une co-responsabilité de chacun envers tous (des relations interpersonnelles à une solidarité mondiale).
- Préserver la poursuite de l'aventure humaine, l'avenir de la planète et les biens communs de l'humanité nécessaires aux générations actuelles et futures, ce qui implique d'autres modes de vie et d'échanges.
- Répondre aux besoins des femmes et des hommes d'aujourd'hui en matière de sécurité, de revenus, de services, d'habitat, d'éducation, d'expression culturelle.
- Permettre à chacun de développer et d'épanouir ses potentialités, en particulier ses capacités de don, de partage, de non-violence et de créativité et ce dès l'école, dans une optique de développement personnel et de promotion collective, et non de compétition de tous contre tous.
- Maintenir et améliorer, partout dans le monde, la démocratie et l'état de droit tout en favorisant une citoyenneté active et responsable.
- Chercher une cohérence entre la parole, l'action et le sens donné par chacun à son existence, dans la diversité des options et des histoires personnelles, avec un équilibre entre identité et ouverture, entre culture propre et métissage.

Cette charte de principes constitue le **ciment de l'action commune**, car elle donne un contenu à la notion d'intérêt général et permet de préciser dans quel sens les membres du collectif cherchent à promouvoir le bien commun. Elle s'oppose presque point par point à une vision réductrice de l'action associative qui assimile les associations soit à des entreprises commerciales, soit à des services publics au rabais en les instrumentalisant. **En ce sens le combat des associations rejoint le combat de tous ceux qui luttent pour reconstruire une société à finalité humaine.**